



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30

BP 70259

60250 MOUY

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 10 juin 2024

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10 juin 2024 à 9h au CCAS de Mouy.

ORDRE DU JOUR :

- 1^{er} point** **Approbation** du compte rendu précédent
- 2^{ème} point** **Points concernant le CCAS** : les logements d'urgence, les sinistrés suite aux inondations, le courrier aux administrés concernant les manifestations diverses...
- 3^{ème} point** **Points concernant la Résidence Autonomie** : le CPOM, la réhabilitation, le plan canicule, l'évaluation unique...
- 4^{ème} point** **DM1 CCAS**
- 5^{ème} point** **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995
- 6^{ème} point** **Questions diverses**

Déroulement de la séance :

La séance débute sous la vice-présidence de Madame SEBIH Leila qui procède à l'appel :

Administrateurs présents :

Monsieur LTEIF

Mesdames : ROMIEU, LACROIX, DEXTRE, SEBIH, PATOUX.

Administrateurs absents :

M Le Maire (excusé), Madame MOREL

Secrétaire de séance : Madame PATOUX

Le quorum est atteint.

1^{er} point : **Approbation** du compte rendu précédent

Une question est posée en lien avec le CR du CA du 18 mars 2024 concernant le nombre de demandeurs d'emplois. Il serait intéressant de faire le lien avec la Mission Locale sur cette question.

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point : **Points concernant le CCAS :** les logements d'urgence, les sinistrés suite aux inondations, le courrier aux administrés

Les documents sont présentés en CA et sont à consulter sur place

➤ Point sur les logements d'urgence :

- Les trois logements solidaires sont actuellement occupés, dont l'un l'est par une famille qui a été sinistrée dans la nuit du 1^{er} au 2 mai dans les inondations qui ont eu lieu à Mouy.
- Le logement d'urgence de la Résidence Autonomie est également occupé par un homme seul, sinistré également.
- La modification du contrat de location en contrat de mise à disposition

Lors d'un temps de travail avec M DEHAULT directeur de l'ADIL, nous avons travaillé sur la conformité de nos documents. Il en ressort, que concernant nos logements solidaires, il semblerait plus pertinent de parler de « mise à disposition » plutôt que de « location ». En effet, le prix dérisoire demandé aux locataires en difficulté est davantage un défraiement de charges plutôt qu'une location.

Ainsi, il sera dorénavant utilisé cette formule dans les contrats de mise à disposition : « *Durant cette période, nous mettons donc à disposition de M et Mme ... le logement solidaire, avec une demande de défraiement des charges de l'ordre de 20 euros par semaine, à payer au trésor public à réception de la facture* ».

Ainsi, sur le même modèle, un contrat de mise à disposition est mis en place pour le logement d'urgence de la Résidence Autonomie.

Ces nouveaux contrats de mise à disposition sont approuvés unanimement par les membres du CA. Ils seront mis en PJ de CR.

➤ Point rapide sur les sinistrés pris en charge au CCAS

○ La question des logements sinistrés

A ce jour, il reste 3 familles qui n'ont pas pu réintégrer leur logement et avec qui nous sommes en lien très régulier.

Il semblerait qu'une famille logée chez des amis ne se soit pas fait connaître auprès de nos services, comme étant en difficulté. Si tel est le cas, la directrice des affaires sociales invite à ce qu'elle le fasse.

De plus nous avons mis à disposition la salle de bain d'un logement de la RA pour une personne sinistrée.

○ Mise en place d'un tableau de suivi

Un tableau DGS/DT/DAS avec la liste des personnes sinistrées a été mis en place afin d'intervenir en coordination selon les demandes. Au niveau de l'action sociale, nous restons très en lien avec quelques foyers de personnes seniors et plusieurs familles ou couples. Il s'agit à la fois de répondre à des demandes de soutien mais aussi d'effectuer différentes démarches administratives, en particulier avec leurs assurances. A cela s'ajoute un travail important d'écoute sociale.

○ Temps de parole du 24 mai

Dans cette même idée, la Direction des Affaires Sociales a mis en place le 24 mai un temps de parole, d'écoute et d'échange avec une psychologue de France Victime 60. Le lien a également été fait avec les psychologues du Pôle santé de Bury afin qu'elles puissent, le cas échéant, répondre rapidement à une demande de soutien. Le 24 mai, 20 personnes étaient présentes. Un lien a été fait avec l'ARS et la Préfecture qui se sont montrés très intéressés par cette expérience.

○ Travail de coordination

D'une manière plus globale, nous avons pu noter une très bonne coordination entre les associations : La Croix Rouge, Le Secours Catholique et Le Secours Populaire. Plusieurs réunions de crise ont eu lieu à la mairie et ont permis également cette coordination entre les associations et avec les services de la mairie.

Il est à noter que la Croix Rouge est venue prêter « main forte » au secours Catholique pour la tenue de permanences au Fraternibus, ce dernier manquant de bénévoles.

Le Conseil d'Administration remercie les associations pour leur implication.

D'une manière globale, les personnes qui ont été sinistrées se sentent pris en compte dans leurs difficultés, que ce soit par les services de la Mairie comme par les associations.

Concernant la question posée sur le Plan Communal de Sauvegarde, elle a été soulevée après le CA à la DGS qui a répondu qu'il était à remettre à jour et que ce travail était à l'ordre du jour de la Commission de Sécurité.

➤ Les courriers aux administrés : plan canicule et festivités de fin d'année

○ Courrier Canicule

Les courriers concernant le Plan Canicule sont présentés au CA et sont approuvés par les membres (seront en PJ de ce CR).

Pour les personnes de plus de 63 ans, ils seront envoyés par courrier avec la demande pour les festivités de fin d'année.

Pour les autres qui souhaiteraient faire partie de ce plan Canicule, les documents seront disponibles au CCAS mais il serait intéressant de les mettre également sur le site de la Mairie et sur l'Actu Mouy.

○ Courrier Festivités de fin d'année

Au vu de la décision prise lors du dernier CA, qui était de faire bénéficier aux séniors d'un bon d'achat (20 euros pour une personne seule et 40 pour un couple) voici quelques chiffres :

Coût des festivités de fin d'année 2023

- En 2023, nous avons 237 couples et 450 personnes seules (924 séniors)
- Repas 2023 (fait en janvier 2024).(budget 2024)
Si l'on considère que cela représente un coût d'environ 40 euros par personne (animation+ décoration + Repas), cela représente pour 102 personnes qui étaient inscrites, environ 4080 euros.
- Colis 2023= 5798,40 euros (budget 2023)
- Bons d'achat 2023 dépensés= 2640 euros (budget 2024)

Coût total approximatif = 12 518,40 euros

Ainsi avec les décisions prises lors du CA du 18 mars 2024, voici le coût des festivités de fin d'année 2024 à prévoir

- Nous avons 238 couples à ce jour + 470 personnes seules (=946 séniors)
- Bons d'achat 2024= $238/40 + 470/20 = 18\ 920$ euros (budget 2025)

- Repas 2024 (fait en janvier 2025)
 - Pour 400 séniors= 16 000 euros
 - Pour 200 séniors= 8 000 euros

Coût total approximatif : de 26 920 euros à 34 920 euros.

Au vu de la projection financière et de coûts importants que cela engendrerait, il est convenu de rester sur un choix entre le repas et le bon d'achat et de maintenir l'augmentation des bons à 20 et 40 euros.

Les courriers aux administrés seront donc faits dans ce sens.

- Concernant les bons d'achat, il faudrait pouvoir motiver les différents commerçants à participer.

Pour ce faire, nous pourrions mettre en place une réunion avec les commerçants et/ou solliciter les membres du CA afin qu'ils se rendent chez les commerçants pour expliquer ce projet.

- Concernant les repas de fin d'année à la Résidence Autonomie et celui des Séniors, il est décidé que les membres du CA y seront dorénavant invités.

➤ Les sorties Séniors :

- Voyage le 26 juin à Pierrefonds :
 - 63 ans et + = 20 euros
 - + de 63 ans extérieur = 30 euros
 - -de 63 ans = 30 euros



SORTIE A PIERREFONDS

Le 26 JUIN 2024 (10h/18h)

Balade, restaurant, visite guidée du château et transport en bus

TARIF
(tout inclus sauf boisson au restaurant)

- 63 ans et + = 20 euros
- 63 ans et + extérieur à Mouy= 30 euros
- -de 63 ans = 30 euros

Renseignement et inscription au CCAS:
03/62/72/57/30

Départ en bus à 10h du parking du stade de Mouy et retour vers 18h

- Journée à la Mer le 31 juillet :
 - 63 ans et + = 2 euros
 - + de 63 ans extérieur = 7 euros
 - -de 63 ans= 5 euros

Les membres du CA sont d'accord pour distribuer des affiches aux commerçants.

- Mise en place des ateliers de coaching

Extrait du CR du CA de février 2024

« Mise en place d'ateliers de « coaching » pour les jeunes de 18 à 25 ans dont le principe est d'accompagner des jeunes de 18 à 25 ans dans la reprise en main de leur vie à travers des exercices pratiques et des échanges. L'accent est mis sur la réappropriation des valeurs de réussite, d'autonomie et de fierté.

Les membres du CA sont d'accord pour tester ces ateliers de coaching à condition d'un partenariat avec la Mission Locale, ce qui est en cours.

De plus, il est indiqué, que les tarifs proposés ne sont pas excessifs et que c'est intéressant cette nouvelle forme de travail avec des jeunes que nous repérons. »

La question est que, sachant que la Mission Locale n'a pas répondu sur la partie financière, peut-on lancer ces ateliers ?

Les membres du CA sont d'accord, pour qu'en lien avec la ML sur le ciblage du public, la mise en place de ces ateliers se fasse. Par conséquent, il faudra organiser un temps de travail avec la ML fin août/début septembre afin de voir s'il est possible de tenir ces ateliers en novembre/décembre.

3^{ème} point : Points concernant la Résidence Autonomie : le CPOM, la réhabilitation, le plan canicule, l'évaluation unique

Des documents supplémentaires sont présentés en CA et sont à consulter sur place

- Présentation du bilan CPOM 2023 et point sur les activités proposées en 2024

Depuis septembre 2023 et février 2024, les activités de théâtre et de socio-esthétique se sont arrêtées. La première activité ne répondait plus aux demandes des résidents (1 à 2 inscrits en 2023) et la seconde, l'intervenant a cessé son activité. Cela nous a permis lors du dernier trimestre 2024, de tester, auprès des résidents de nouvelles activités. Ainsi cette année sont pérennisés le Qi-Cong, la sophrologie/ergothérapie, le massage des mains (aromathérapie) et l'art thérapie, avec un accent mis particulièrement sur la santé et le bien-être. Ces activités sont

également issues des échanges que nous avons en CVS. D'ailleurs pour le CVS, 4 résidents se sont portés candidats ce qui nous permettrait d'avoir demain 6 représentants de résidents.

Concernant les activités, l'activité « Chorale » continue à rencontrer un vif succès. Une représentation de la chorale est prévue à la fin du mois en lien avec la fête de la musique. Ainsi, nous souhaiterions reconnaître le travail et l'investissement de M SOLEILLANT et augmentait la compensation qu'il touche en tant que bénévole en la passant de 50 à 75 euros par séance. Les membres du CA valident cette augmentation à l'unanimité.

➤ Point concernant la réhabilitation (dossier CARSAT)

Le dossier de demande de subvention CARSAT a été déposé fin mai avec plusieurs montages financiers avec des demandes de subvention allant de 265 000 euros (conformité électrique et réfection douche) à 300 000 euros (remplacement des menuiseries) voire 516 530,70€ (étanchéité et isolation thermique par l'extérieur) selon les travaux.

Un repas avec les résidents, la CARSAT, Clesence, et l'équipe de la Direction des Affaires Sociales est prévu en juillet, suivi de réunions partenariales l'après-midi où viendra s'ajouter le département.

➤ Présentation du Plan Canicule de la RA

Le plan canicule est présenté aux membres du CA. Pas de remarque particulière.

➤ Quelques documents de la loi 2002-2 : Le livret d'accueil, la question des projets individualisés, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement

- Les modifications du contrat de séjour vues avec l'ADIL et le CVS sont validées
- Le règlement de fonctionnement et les modifications qui en découle sont également validées
- Le livret d'accueil est également validé avec une modification concernant la distance entre le centre-ville et la résidence Autonomie
- Les membres du CA sont informés que nous avons pour projet de travailler avec l'école « Unilasalle » de Beauvais sur la question des projets individualisés afin qu'un diagnostic soit fait auprès des résidents concernant leur attentes vis-à-vis de ces projets individualisés. Nous aurons un retour d'Unilasalle quant à la possibilité de mener ce diagnostic au dernier trimestre 2024.

➤ L'évaluation unique au 1^{er} semestre 2025

Les membres du CA ont validé le fait que le cabinet KHEOPS Consulting fasse l'évaluation unique au premier semestre 2025. Ils avaient déjà fait l'évaluation externe en 2015. Ce dernier a également reçu l'accréditation de la HAS.

Leur devis est de 5800 euros à prévoir en 2025.

➤ Points techniques

Pour information, nous avons dénoncé notre contrat de maintenance avec la DEF (pour l'alarme incendie) et lui avons préféré CHUBB à partir du 1^{er} juillet 2024, avec qui le ST travaille déjà.

Les membres du CA sont unanimes pour l'achat d'une autolaveuse. Tous les devis ont été faits. L'achat sera donc réalisé en juin.

Les membres du CA sont informés, qu'en équipe et avec le CVS, nous réfléchissons à un projet de « salle famille » au sein de la résidence. Celle -ci se situerait dans la même pièce que le billard, le coin télévision...

4^{ème} point : DM1 CCAS

La DM1 concerne la cotisation URSSAF pour les élus bénévoles du Conseil d'Administration.

La DM1 modifie ainsi que suit le Budget du Centre Communal d'Action Sociale :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 012 : Charges de personnel :

Article 6451 : Cotisations à l'URSSAF + 200 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

Article 6232 : Fêtes et Cérémonies - 200 €

5^{ème} point : Décisions du Conseil d'Administration prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995

DECISIONS NON SOUMISES A L'OBLIGATION DE TRANSMISSION

Du 14/03/2024 AU 05/06/2024

N° 09/24	Contrat de location Mme CODJOVI Jeannette
N° 10/24	Remboursement de caution - Mme FESTEAU Eliane
N° 11/24	Contrat de location Mr DEVYNCK Christophe
N° 12/24	Contrat de mise à disposition Mr COUTURE Didier
N° 12 Bis/24	Contrat de séjour Mme DUMONT Nicole
N° 13/24	Contrat de mise à disposition Mr et Mme HADDID Moussa
N° 14/24	Contrat de mise à disposition Mr COUTURE Didier
N° 15/24	Contrat de mise à disposition Mr et Mme HADDID

6^{ème} point : Questions Diverses

Concernant la volonté du Secours Catholique d'être à nouveau membre du Conseil d'Administration, il suffit que Mme RIVIERE, responsable de l'antenne de Mouy fasse un courrier à M le Maire, Président du CCAS.

La population très marginalisée du centre-ville est une population très complexe à accompagner. Même si la plupart d'entre eux, individuellement, est connue par les services sociaux (CCS, MDS, Croix Rouge, Samu Social...), ces personnes sont en très grande difficulté pour maintenir un accompagnement. Elles sont souvent très isolées, avec des problématiques profondes auxquelles s'ajoutent souvent des problèmes d'addiction.

Bien entendu, les services essaient chaque fois de répondre présent dès qu'une demande même infime vient de l'une de ces personnes. Ainsi, plusieurs sont domiciliées au CCAS, parfois se déplacent à la Croix rouge, il peut arriver qu'elles aient un référent social (MDS, REB...) et nous essayons entre partenaires de soutenir au mieux lorsqu'il y a une demande, de faire du lien et ce dans la mesure de nos missions et de nos possibilités.

Levée de la séance du Conseil d'Administration à 13h.